



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2025

LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES

Les membres du Conseil communautaire, convoqués par lettre en date du 25 mars 2025, se sont réunis dans la dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous présidence de Monsieur Guy Lefrand, Président. Après l'appel nominal auquel procède, Christian Ronné, secrétaire de séance, le Conseil Communautaire :

PRESENTS :

M BOREGGIO Sylvain, M DAUCHEZ Philippe, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M LEFRAND Guy, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, M VEYRI Timour, M ERRAMMACH Youssef, M RIGAL-ROY Olivier, M RONNE Christian, M CRETOT Didier, M JUPILLE Pascal, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme JAUPITRE Isabelle, M FINIX Richard, Mme MORVAN Valérie, M BIET Francis, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, M CHAUVIN Michel, M ROUGER Guillaume, M CONFAIS Max, M CAILLEUX Jean-Michel, M MOMPER Jean-Luc, M CARIOT Geoffrey, Mme TREMEL Emmanuelle, Mme PHILIPPE Martine, M CHOKOMERT Patrice, M HAMEL Raynald, Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise, Mme HANNE Nadine, M ROUSSEL Cédric, M HUBERT Xavier, M SAULNIER Robin, M BERNARD Franck, M NORBLIN Raphael, Mme BLANCHARD Colette, M ALORY Christophe, M SENKEWITCH Georges, M HEROUARD Jean-Paul, Mme LEROUX Stéphanie, M CONFAIS Stéphane, M TANGUY Martial, M MORILLON Marc, Mme BANDELIER Lysiane, M ALLAIN Philippe, Mme BONNARD Carine, M PICHOS Jean-Pierre, Mme GUESNET Séverine, Mme SAVEL Frédérique, M VOLTOLINI Damien, M LEFRANÇOIS Thierry, Mme NEANT Jocelyne, M PATTYN Patrick, Mme BARILLER France, M PERRIN Marc, M GILLES Hervé, M CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, M ALBENQUE Roger, M SCHALLER Didier, M BOSSUYT Fabrice, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme SALVAT Laure, M LEVERT Cedric, Mme RAMETTE Brigitte, M CARRETTE Christophe, M ROUSSEL Emmanuel, M VERMEULIN Olivier, M MATHURIN Christian, Mme NUGUES-VILLETTE Chantal, M WATEL Patrik, M HAVEL Willy, M GAUTIER Francis, M GRIPPON Noel, Mme LE GOFF Hélène, M CHAPLAIS Robert, M CLOMENIL Joël, M ADIGUZEL Erkan, Mme FURON Chantal, Mme CASTELNAU Caroline, Mme MARAGLIANO Francine, Mme COLLIN Isabelle, M CORNE Laurent, M ZAYANI Abdé, M MAILLARD Jean-Marie, Mme HANNOTEAU Maryvonne, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M SIMON Stéphane, Monsieur CORREA Thierry suppléant(e) de SUPPLICIAU Bruno.

ONT DONNE POUVOIR : Madame Rosine MARTIN a donné pouvoir à Madame Florence HAGUET VOLCKAERT, Monsieur Mohamed DERRAR a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER, Monsieur Driss ETTAZAOUI a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel ROUSSEL, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNE, Madame Ketty REVEL a donné pouvoir à Madame Séverine GUESNET,

Monsieur Jean-Marie MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Olivier VERMEULIN, Monsieur Michel DULONDEL a donné pouvoir à Madame Sophie BERTIN, Madame Christine LEMONNE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Monsieur Guy LESELLIER a donné pouvoir à Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Monsieur Jérôme LECARFF a donné pouvoir à Monsieur Geoffrey CARIOT, Madame Patricia LEON a donné pouvoir à Monsieur Noel GRIPPON, Madame Françoise MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Timour VEYRI, Monsieur Thierry BRULARD a donné pouvoir à Madame Caroline CASTELNAU, Madame Stéphanie AUGER a donné pouvoir à Madame France BARILLER, Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Monsieur Arnaud MABIRE, Madame Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Monsieur Willy HAVEL, Madame Servane BAYRAM a donné pouvoir à Monsieur Erkan ADIGUZEL, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Madame Sophie BOCAGE a donné pouvoir à Monsieur Olivier RIGAL-ROY, Monsieur Eddy DESGROUAS a donné pouvoir à Madame Francine MARAGLIANO, Madame Françoise CANEL a donné pouvoir à Monsieur Richard FINIX, Monsieur Jacky JARRY a donné pouvoir à Monsieur Marc MORILLON,

ABSENTS NON REPRESENTES :

Madame DURANTON Nicole, Monsieur ROYOUX Claude, Madame BROCHAND-DULAC Gabrielle, Monsieur MAMMERI Rachid, Monsieur ASMONTI Gérard, Monsieur MARQUAIS Raynald, Monsieur GUILLEN Philippe, Monsieur AUVRAY Bruno, Monsieur DE LANGHE Christian, Madame RIVIERE Eveline,

Ordre du jour :

CONSEIL

- 1- Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif à la gestion de la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie, pour les exercices 2019 et suivants
- 2- Composition du Bureau communautaire Fixation du nombre de Vice-présidents et des "autres membres" du Bureau
- 3- Bureau communautaire d'Evreux Portes de Normandie - Election d'un 9ème Conseiller communautaire membre du Bureau communautaire
- 4- Commission consultative des usagers des services publics locaux (CCSPL) - Modification du règlement intérieur
- 5- SEMS ALM Evreux Basket Eure - Représentation d'EPN à l'assemblée générale
- 6- SILOGE-Désignation du représentant de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- 7- Participation de l'Agglomération Evreux Portes de Normandie à l'édition 2025 de VivaTechnology - Attribution d'une subvention à l'association Normandie Web Expert (NWX)
- 8- Partenariat EPN - Chambre des Métiers et de l'Artisanat Normandie Convention Cadre Triennale 2023-2025 - Présentation des actions 2025

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

- 9- Soutien au développement du campus universitaire ébroïcien - Partenariat quinquennal 2021-2025 EPN / Université de Rouen - Subvention 2025
- 10- Soutien à PRAXENS : Structure locale de transfert technologique - Subvention 2025
- 11- Soutien aux instances locales de la recherche - Subventions 2025
- 12- Partenariat EPN / Cluster Polepharma - Subvention 2025

TOURISME ET GRANDS ÉVÈNEMENTS

- 13- EPIC Office de Tourisme d'Evreux Portes de Normandie - Convention d'objectifs 2025-2027
- 14- Subvention "aide aux hébergements touristiques" - Boncourt - Claire VANDENRISSCHE

(entrepreneur individuel)

- 15- Subvention de fonctionnement 2025 - Association Normandy Rock - Festival "Rock in Evreux" 8ème édition

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 16- Saint-Sébastien-de-Morsent - Régularisation foncière - ZAC du Vallon Fleuri - Acquisition d'une parcelle sise 3 rue Théodore Monod
17- Saint-Sébastien-de-Morsent - Régularisation foncière - ZAC du Vallon Fleuri - Acquisition d'une parcelle sise 1 rue Théodore Monod
18- Saint-Sébastien-de-Morsent - Régularisation foncière - ZAC du Vallon Fleuri - Acquisition d'une parcelle - HCN
19- Saint-Sébastien-de-Morsent - Régularisation foncière - ZAC du Vallon Fleuri - Délibération complémentaire à la délibération du Conseil communautaire du 4 février 2025 portant cession d'une parcelle au profit du Département de l'Eure
20- Saint André de l'Eure - Acquisition d'un terrain auprès des conjoints MORICEAU pour la création d'une nouvelle déchèterie

MOBILITÉS

- 21- Transports scolaires, urbains et interurbains : ajustement de la tarification 2025-2026
22- Transports - règlement intérieur

EQUILIBRE TERRITORIAL ET SOCIAL DE L'HABITAT

- 23- ADIL de l'Eure - Subvention de fonctionnement 2025

ACCESSIBILITÉ

- 24- Rapport Commission communale et intercommunale d'Accessibilité

EMPLOI

- 25- Subvention de fonctionnement 2025 aux Ateliers et Chantiers d'Insertion ABRI-ADS-CICERONE
26- Subvention de fonctionnement 2025 ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique)
27- Subvention de fonctionnement 2025 CURSUS
28- Subvention pour fonds de prêt d'honneur 2025/2026/2027 - Initiative Eure et ADIE
29- Subvention de fonctionnement 2025 - INITIATIVE EURE
30- Subvention de fonctionnement 2025 - Mission Locale
31- Subvention de fonctionnement plateforme mobilité 2025 - EDUCATION et FORMATION - IFAIR- CICERONE - MJC PERMIS POUR L'AVENIR - WIMOOV

COHÉSION SOCIALE

- 32- Cohésion sociale et territoriale - Projet social d'agglomération - Première phase de programmation 2025

POLITIQUE DE LA VILLE

- 33- Contrat de ville - Programmation 2025 1ère phase - Attribution de subventions

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

- 34- CISPD Programmation 2025 1ère phase

PETITE ENFANCE

- 35- Formalisation de la compétence AO Accueil Petite Enfance

VOIRIE

- 36- Commune de Cierrey - Assainissement en traverse RD N° 669 - 2ème tranche - rue Michel Chambrin - Subvention d'équipement
37- Avenant n°4 au contrat de concession de délégation de service public pour la construction et l'exploitation du parking de l'Hôtel de Ville et pour l'aménagement et l'exploitation du parking de la Gare

38- Convention d'Autorisation d'Accès et d'occupation de deux parcelles de la SCEA du Marronnier dans le cadre des travaux de l'OA n°111 à COURDEMANCHE

EAU ET ASSAINISSEMENT

39- Projet de protocole d'accord pour les consommations d'eau de la sous-station Voltaire

ENERGIE

40- Protocole d'accord consommations d'électricité sous-station Voltaire

ELIMINATION ET VALORISATION DES DÉCHETS

41- Règlement de collecte EPN au titre du pouvoir de Police Spéciale collecte des déchets du Président

42- Mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et assimilés pour EPN

43- Aide financière aux usagers d'EPN pour l'acquisition d'un broyeur

44- Autorisation donnée au SETOM pour la signature du contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de Produits et Matériaux de la Construction du Bâtiment (PMCB).

RESSOURCES HUMAINES

45- Rapport social unique

46- Recrutement d'agents contractuels sur emplois permanents

REVENUS ET CHARGES

47- Reforme et cession du véhicule PEUGEOT 308 Immatriculé DZ607NG

48- Subventions 2025 - Amicale des Retraités Territoriaux Evreux - Amicale du Personnel de la ville d'Evreux et d'EPN

49- Pôle d'Echanges Multimodal Gare d'Evreux - Demande FEDER PEM

MARCHÉS PUBLICS

50- Partenariat EPN/UGAP - Renouvellement de la convention

FINANCES

51- Reprise anticipée des résultats 2024

52- Vote des taux d'imposition 2025

53- Budget primitif 2025

54- Exercice 2025 - Création et modification d'AP/CP et d'AE/CP

55- Avance sur section d'investissement aux zones d'activités.

56- Gestion active de la dette

57- Octroi de garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale - Année 2025

58- EPN et Naturellement Reuilly - Convention d'application 2025

59- Restaurant administratif municipal - Convention de service relative à l'utilisation par les agents d'Evreux Portes de Normandie

60- Restaurant administratif municipal - Avenant n°1 à la convention de service relative à l'utilisation par les agents d'Evreux Portes de Normandie du 14 décembre 2021

GRANDS ÉQUIPEMENTS

61- Convention tripartite EPN/Ville Evreux/Département de l'Eure : Patrimoine en guerre

REVENUS ET CHARGES

62- Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** à l'unanimité le procès-verbal littéral de la séance en date du 4 février 2025.

1- Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif à la gestion de la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie, pour les exercices 2019 et suivants

☞ **PREND ACTE** du rapport d'observations définitives de la CRC et de la réponse d'EPN

☞ **A DEBATTU** du rapport d'observations définitives de la CRC et de la réponse d'EPN

2- Composition du Bureau communautaire Fixation du nombre de Vice-présidents et des "autres membres" du Bureau

☞ **FIXE** à 15 le nombre de Vice-présidents d'Evreux Portes de Normandie

☞ **FIXE** à 10 le nombre de conseillers communautaires membres du Bureau.

3- Bureau communautaire d'Evreux Portes de Normandie Election d'un 9ème Conseiller communautaire membre du Bureau communautaire

☞ **PROCEDE** par un vote à bulletin secret à l'élection d'un (e) 9^{ème} Conseiller (e) communautaire membre du Bureau communautaire.

Un seul candidat : Monsieur Guillaume ROUGER

Bureau pour le dépouillement constitué par M. Boreggio et M. Dossang.

Les résultats des votes à bulletins secrets sont :

- Nombre de suffrages exprimés : 113

- Nombre de bulletins blancs : 22

- Nombre de bulletins nuls : 8

- Majorité absolue : 57

Nombre de voix pour M. Guillaume ROUGER : 82 (quatre-vingt-deux)

Nombre de voix pour M. Timour VEYRI : 1 (une)

A l'issu des votes à bulletins secrets, Monsieur Guillaume ROUGER est proclamé 9^{ème} conseiller communautaire membre du Bureau communautaire et immédiatement installé.

4- Commission consultative des usagers des services publics locaux (CCSPL) - Modification du règlement intérieur

☞ **ADOpte** le Règlement Intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

5- SEMS ALM Evreux Basket Eure - Représentation d'EPN à l'assemblée générale

(Unanimité du Conseil communautaire pour procéder à un vote à main levée)

☞ **DESIGNE** Monsieur Guy LEFRAND pour siéger au sein de l'assemblée générale de la SEMS ALM EVREUX BASKET EURE à titre permanent, pour la durée du mandat en cours.

☞ **AUTORISE** Monsieur Guy LEFRAND à occuper toute fonction ou mandat spécial qui lui serait confié.

6- SILOGE-Désignation du représentant de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie

(Unanimité du Conseil communautaire pour procéder à un vote à main levée)

☞ **DESIGNE** Monsieur Franck BERNARD en tant que représentant de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de la SA d'HLM SILOGE, à titre permanent et pour la durée du mandat restant.

☞ **AUTORISE** ledit représentant, le cas échéant, à occuper toute fonction ou mandat spécial qui lui serait confié.

7- Participation de l'Agglomération Evreux Portes de Normandie à l'édition 2025 de VivaTechnology - Attribution d'une subvention à l'association Normandie Web Expert (NWX)

☞ **OCTROIE** une subvention de cinq mille euros à l'association Normandie Web Xpert (NWX) pour permettre la participation de l'Agglomération Evreux Portes de Normandie et de deux start-ups de l'agglomération (EVOLNET et OHE ORTHOGRAPHE) à l'édition 2025 de VivaTechnology,

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente à l'octroi des subventions ci-dessus mentionnées, ainsi que tout avenant ou document liés à ladite convention.

8- Partenariat EPN - Chambre des Métiers et de l'Artisanat Normandie Convention Cadre Triennale 2023-2025 - Présentation des actions 2025

☞ **APPROUVE** la mise en œuvre des actions 2025 conformément à la convention cadre triennale 2023-2025 signée le 24 mai 2023 entre EPN et la CMA Normandie,

☞ **OCTROIE** une subvention de 21 045 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Normandie (CMA Normandie) pour l'année 2025,

9- Soutien au développement du campus universitaire ébroïcien - Partenariat quinquennal 2021-2025 EPN / Université de Rouen - Subvention 2025

☞ **OCTROIE** une subvention de de fonctionnement à l'Université de Rouen Normandie, en soutien au Campus universitaire ébroïcien pour l'année 2025, à hauteur de 210 000€.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à passer avec l'Université de Rouen Normandie, au bénéfice du campus universitaire ébroïcien, ainsi que tout avenant éventuel à intervenir.

10-Soutien à PRAXENS : Structure locale de transfert technologique - Subvention 2025

☞ **OCTROIE** à l'association PRAXENS au titre de l'année 2025, une subvention en fonctionnement d'un montant de 16 000 € et d'une subvention en investissement d'un montant de 4 000 €,

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions à intervenir avec PRAXENS, ainsi que tout avenant ou documents éventuels à intervenir dans ce cadre.

11-Soutien aux instances locales de la recherche - Subventions 2025

☞ **OCTROIE** pour 2025 à l'Université de Rouen, au titre des laboratoires susmentionnés et pour les projets précités, une subvention en fonctionnement d'un montant total de **42 000 €** et une subvention en investissement d'un montant total de **21 000 €**

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions de partenariat à passer avec l'Université de Rouen Normandie, au titre des laboratoires de recherche ainsi que tout avenant éventuel à intervenir sur la durée de la programmation 2024-2026.

12-Partenariat EPN / Cluster Polepharma - Subvention 2025

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 45 000 € à l'association Polepharma pour l'année 2025, sous réserve du vote du budget primitif

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre

13-EPIC Office de Tourisme d'Evreux Portes de Normandie - Convention d'objectifs 2025-2027

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention cadre de partenariat et d'objectifs entre Evreux Portes de Normandie et l'EPIC Office de Tourisme pour la période 2025 - 2027, ainsi que ses éventuels avenants à intervenir

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 480 000 € à l'EPIC Office de Tourisme au titre de l'année 2025.

14-Subvention "aide aux hébergements touristiques" - Boncourt - Claire VANDENDRIESSCHE (entrepreneur individuel)

☞ **OCTROIE** une subvention d'investissement à hauteur de 20 000 €, sous condition de validation du label « hébergement pêche », réduite à 13 109,57 € dans le cas contraire, à Madame Claire VANDENDRIESSCHE (entrepreneur individuel) au titre de son projet de restauration et d'aménagement d'un gîte de 5 lits, sur la commune de Boncourt.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention correspondante et tout éventuel avenant à intervenir dans ce cadre.

15-Subvention de fonctionnement 2025 - Association Normandy Rock - Festival "Rock in Evreux" 8ème édition

☞ **DECIDE** l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € à l'association Normandy Rock pour l'édition 2025 du festival Rock in Evreux

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre

16-Saint-Sébastien-de-Morsent - Régularisation foncière - ZAC du Vallon Fleuri - Acquisition d'une parcelle sise 3 rue Théodore Monod

☞ **APPROUVE** l'acquisition auprès de Monsieur et Madame BENNAMARI d'une parcelle, en nature de terrain nu, à détacher de la parcelle ZD n°822, d'une superficie d'environ 23 m², à l'euro symbolique, ne valant pas paiement

☞ **PREND EN CHARGE** les frais notariés liés à cette mutation

☞ **PRECISE** qu'aucun remboursement de la taxe foncière ne sera demandé dans le cadre de cette opération, en raison du faible montant concerné

☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

17-Saint-Sébastien-de-Morsent - Régularisation foncière - ZAC du Vallon Fleuri - Acquisition d'une parcelle sise 1 rue Théodore Monod

- ☞ **APPROUVE** l'acquisition auprès de Madame Martine DOMIN d'une parcelle, en nature de terrain nu, à détacher de la parcelle ZD n°821, d'une superficie d'environ 111 m², à l'euro symbolique, ne valant pas paiement.
- ☞ **PREND EN CHARGE** les frais notariés liés à cette mutation.
- ☞ **PRECISE** qu'aucun remboursement de la taxe foncière ne sera demandé dans le cadre de cette opération, en raison du faible montant concerné.
- ☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

18-Saint-Sébastien-de-Morsent - Régularisation foncière - ZAC du Vallon Fleuri - Acquisition d'une parcelle - HCN

- ☞ **APPROUVE** l'acquisition auprès de la société Habitat Coopératif de Normandie d'une parcelle, en nature de terrain nu, cadastrée section ZD n° 823, d'une superficie de 91 m², à l'euro symbolique, ne valant pas paiement.
- ☞ **PREND EN CHARGE** les frais notariés liés à cette mutation.
- ☞ **PRECISE** qu'aucun remboursement de la taxe foncière ne sera demandé dans le cadre de cette opération, en raison du faible montant concerné.
- ☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

19-Saint-Sébastien-de-Morsent - Régularisation foncière - ZAC du Vallon Fleuri - Délibération complémentaire à la délibération du Conseil communautaire du 4 février 2025 portant cession d'une parcelle au profit du Département de l'Eure

- ☞ **APPROUVE** la cession au Département de l'Eure de la parcelle ZD 949, issue de la parcelle ZD 868, d'une superficie de 69 m²
- ☞ **PRECISE** que l'emprise foncière à céder au Département de l'Eure comprend la parcelle cadastrée section B n° 767, d'une superficie de 3 161 m² et la parcelle cadastrée section ZD n° 949, d'une superficie de 69 m², soit une superficie totale de 3 230 m²
- ☞ **PRECISE** que la présente délibération complète la délibération du Conseil communautaire n° 2025-02-04/09 du 4 février 2025
- ☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

20-Saint André de l'Eure - Acquisition d'un terrain auprès des consorts MORICEAU pour la création d'une nouvelle déchèterie

- ☞ **APPROUVE** l'acquisition auprès des consorts MORICEAU de la parcelle cadastrée section ZN n°100, d'une superficie de 19 160 m², en nature de terrain nu, située au lieudit « La porte des Champs » à Saint-André-de-l'Eure, au prix de 23 000 € (vingt-trois mille euros), hors frais.
- ☞ **APPROUVE** la résiliation anticipée du bail rural et le versement d'une indemnité d'éviction s'élevant à 0,50 € / m² (cinquante centimes d'euros par mètre carré), soit un montant total de 9 580 € (neuf mille cinq cent quatre-vingts euros) à Monsieur David MOREL, exploitant agricole de la parcelle impactée par le projet, sise commune de Saint-André-de-l'Eure, cadastrée section ZN n°100.
- ☞ **PREND EN CHARGE** l'ensemble des frais liés à cette opération.
- ☞ **PRECISE** qu'EPN s'oblige à acquitter, à compter du jour de l'acte, tous les impôts auxquels l'immeuble est assujéti.
- ☞ **AUTORISE** le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

21-Transports scolaires, urbains et interurbains : ajustement de la tarification 2025-2026

- ☞ **APPROUVE** la nouvelle tarification des services de transports urbains et non urbains ainsi que la tarification des transports à vocation scolaire
- ☞ **RETIENT** la date de mise en œuvre de la nouvelle tarification :
 - Le 7 avril 2025 pour le TAXIBUS,
 - Le 1^{er} Juin 2025 pour les abonnements scolaires,
 - Le 1^{er} Septembre 2025 pour les services réguliers ordinaires, urbains et interurbains
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes afférents

22-Transports - règlement intérieur

- ☞ **APPROUVE** le règlement des transports scolaires
- ☞ **VALIDE** que l'inscription au service des transports scolaires ou aux abonnements commerciaux vaut adoption par l'utilisateur de l'ensemble des modalités dudit règlement

23-ADIL de l'Eure - Subvention de fonctionnement 2025

- ☞ **DECIDE** l'octroi d'une subvention de 6 500 € à l'Association Départementale d'Information sur le Logement de l'Eure, au titre de l'année 2025.

24-Rapport Commission communale et intercommunale d'Accessibilité - Information

Les membres du Conseil communautaire sont informés du rapport de la commission communale et intercommunale d'accessibilité

25- Subvention de fonctionnement 2025 aux Ateliers et Chantiers d'Insertion ABRI-ADS-CICERONE

- ☞ **VALIDE** la proposition d'attribuer une subvention sociale de :
 - 5 000 € à l'association ABRI,
 - 5 000 € à l'association ADS,
 - 5 000 € à l'association CICERONE
- ☞ **VALIDE** la proposition d'attribuer une subvention variable en fonction du nombre de salariés résidant sur le territoire d'EPN et le nombre de sorties positives en CDD, CDDI ou entrée en formation (cf. tableau ci-dessus)
- ☞ **AUTORISE** la signature de la convention afférente avec chaque association et les avenants éventuels
- ☞ **PROCEDE** au versement échelonné des sommes afférentes selon les termes de la convention avec chaque association

26-Subvention de fonctionnement 2025 ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique)

- ☞ **OCTROIE** une subvention de 5 000 € à l'ADIE
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention afférente et les avenants éventuels

27-Subvention de fonctionnement 2025 CURSUS

- ☞ **OCTROIE** une subvention de 133 600€ au titre de l'année 2025
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels à intervenir.

28-Subvention pour fonds de prêt d'honneur 2025/2026/2027 - Initiative Eure et ADIE

- ☞ **OCTROIE** à L'ADIE un financement de 8 000 € en subvention d'investissement pour abonder le fonds de prêt d'honneur par an sur 3 ans et 2 000 € de frais de gestion par an sur 3 ans.
- ☞ **OCTROIE** à INITIATIVE EURE un financement de 10 000 € en subvention d'investissement par an sur 3 ans (les frais de gestion étant compris dans l'adhésion de l'agglomération au réseau Initiative pour un montant de 22 300 €)
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions afférentes et les avenants éventuels à intervenir.

29-Subvention de fonctionnement 2025 - INITIATIVE EURE

- ☞ **VALIDE** la proposition d'attribuer une subvention de 22 300€ à l'association Initiative Eure pour l'année 2025
- ☞ **AUTORISE** la signature de la convention afférente et les avenants éventuels
- ☞ **PROCEDE** au versement des sommes afférentes selon les termes de la convention.

30-Subvention de fonctionnement 2025 - Mission Locale

- ☞ **OCTROIE** une subvention de 111 877 € à la Mission Locale Pays d'Evreux et Eure Sud pour 2025
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels

31-Subvention de fonctionnement plateforme mobilité 2025 - EDUCATION et FORMATION - IFAIR- CICERONE - MJC PERMIS POUR L'AVENIR - WIMOOV

- ☞ **OCTROIE** une subvention de 4 850 € à l'association IFAIR
- ☞ **OCTROIE** une subvention de 46 000 € à la MJC
- ☞ **OCTROIE** une subvention de 10 500 € à l'association CICERONE
- ☞ **OCTROIE** une subvention de 4 500 € à l'association Education et Formation
- ☞ **OCTROIE** une subvention de 40 000 € à l'association WIMOOV
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions afférentes et les avenants éventuels avec chaque opérateur mobilité.

32-Cohésion sociale et territoriale - Projet social d'agglomération - Première phase de programmation 2025

- ☞ **DECIDE** au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions figurant sur le tableau ci-dessous, pour un montant total de 149 200€, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces constitutives du dossier
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondantes et avenants éventuels.

33-Contrat de ville - Programmation 2025 1ère phase - Attribution de subventions

- ☞ **DECIDE** au titre du financement Politique de la ville, du versement des subventions figurant sur le tableau ci-après, pour un montant total proposé de 218 750 €
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à **SIGNER** les contrats, conventions

correspondants et avenants éventuels

34-CISPD Programmation 2025 1ère phase

☞ **DECIDE** au titre du financement de la politique portée par EPN dans le cadre du CISPD le versement des subventions figurant ci-dessus pour un montant total proposé de 9 340 € en fonctionnement.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

35-Formalisation de la compétence AO Accueil Petite Enfance

☞ **AUTORISE** le transfert de la compétence autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant à la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie en complétant la compétence actuelle « Petite enfance » :

« - Organisation de l'accueil du jeune enfant à travers :

1° Le recensement des besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles, ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire ;

2° L'information et l'accompagnement des familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que des futurs parents ;

3° La planification, au vu du recensement des besoins, du développement des modes d'accueil (intégrant la gestion de structures d'accueil et Relais Petite Enfance) ;

4° Le soutien à la qualité des modes d'accueil. »

☞ **CHARGE** Monsieur le Président de notifier la présente délibération aux 74 communes membres afin qu'elles délibèrent sur ce transfert de compétence

☞ **INVITE** les Communes membres à se prononcer sur cette proposition d'évolution des statuts dans le délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération. A défaut d'avis rendu dans ce délai, celui-ci sera réputé favorable

☞ **AUTORISE** Monsieur Le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cet objet

36-Commune de Cierrey - Assainissement en traverse RD N° 669 - 2ème tranche - rue Michel Chambrin - Subvention d'équipement

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Cierrey (21 000€ maximum) suivant le décompte définitif des travaux.

37-Avenant n°4 au contrat de concession de délégation de service public pour la construction et l'exploitation du parking de l'Hôtel de Ville et pour l'aménagement et l'exploitation du parking de la Gare

☞ **APPROUVE** les termes du projet d'avenant n°4 et ses annexes à la convention de concession de délégation de service public pour la construction et l'exploitation du parking de l'Hôtel de Ville et pour l'aménagement et l'exploitation du parking de la Gare,

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** cet avenant, ainsi que tout document y afférent

38-Convention d'Autorisation d'Accès et d'occupation de deux parcelles de la SCEA du Marronnier dans le cadre des travaux de l'OA n°111 à COURDEMANCHE

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à **SIGNER** la convention et tous les actes à intervenir dans le cadre de cette opération.

39-Projet de protocole d'accord pour les consommations d'eau de la sous-station Voltaire

- ☞ **VALIDE** le projet de protocole transactionnel ci-annexé.
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** ledit protocole.

40-Protocole d'accord consommations d'électricité sous-station Voltaire

- ☞ **VALIDE** le projet de protocole transactionnel annexé
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** le protocole.

41-Règlement de collecte EPN au titre du pouvoir de Police Spéciale collecte des déchets du Président

- ☞ **DONNE** un avis favorable au projet de règlement

42-Mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et assimilés pour EPN

- ☞ **ADOpte** le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de la Communauté d'agglomération d'Evreux Portes de Normandie 2025-2030
- ☞ **AUTORISE** Monsieur Le Président, ou son représentant, à **SIGNER** tous les documents nécessaires afférents à ce projet

43-Aide financière aux usagers d'EPN pour l'acquisition d'un broyeur

- ☞ **MET EN PLACE** le dispositif d'aide financière correspondant à l'acquisition d'un broyeur de jardin électrique et/ou thermique à destination des foyers du territoire d'EPN, à compter du 1^{er} mai 2025
- ☞ **ADOpte** le règlement du dispositif d'aide financière à l'acquisition d'un broyeur de jardin électrique et/ou thermique
- ☞ **AUTORISE** Monsieur Le Président, ou son représentant, à **SIGNER** tous les documents nécessaires afférents à l'instruction du dispositif

44-Autorisation donnée au SETOM pour la signature du contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de Produits et Matériaux de la Construction du Bâtiment (PMCB).

- ☞ **AUTORISE** le SETOM de l'Eure à signer pour le compte de l'Agglomération Evreux Portes de Normandie le contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment dans le cadre du service public de gestion des déchets 2023-2027 avec les quatre éco-organismes agréés
- ☞ **CONFIE** au SETOM la mission d'assurer la bonne exécution, la gestion et le suivi du contrat avec l'éco-organisme désigné.

45-Rapport social unique

- ☞ **PREND ACTE** du rapport social unique

46-Recrutement d'agent contractuels sur emplois permanents

☞ **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de technicien électromécanicien de maintenance (poste n°10300) afin d'effectuer les fonctions de technicien électro mécanicien de maintenance, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade de technicien, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade de technicien (IB min 389– IB max 597 / IM min 373 – IM max 508).

☞ **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de chargé de mission ingénierie administrative et financière (poste n°9895) afin d'effectuer les fonctions de chargé de mission ingénierie administrative et financière, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie A et sur le grade d'attaché, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade de technicien (IB min 444– IB max 821 / IM min 395 – IM max 678).

☞ **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de chargé de recrutement (poste n°31039) afin d'effectuer les fonctions de chargé de recrutement, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade de rédacteur, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade de rédacteur (IB min 389– IB max 597 / IM min 373 – IM max 508).

☞ **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'assistant instances paritaires (poste n°40687) afin d'effectuer les fonctions d'assistant instances paritaires, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade de rédacteur, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade de rédacteur (IB min 389– IB max 597 / IM min 373 – IM max 508).

☞ **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent de responsable exploitation et performance des réseaux (poste n°10362) afin d'effectuer les fonctions de responsable exploitation et performance des réseaux, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie B et sur le grade de, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade de technicien (IB min 389– IB max 597 / IM min 373 – IM max 508).

☞ **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8-2° du code général de la fonction publique pour un emploi permanent d'ingénieur études et travaux eau assainissement (poste n°10280) afin d'effectuer les fonctions d'ingénieur études et travaux eau assainissement, à temps complet, pour une durée déterminée maximum de 3 ans. De catégorie A et sur le grade d'ingénieur, ses qualifications doivent s'inscrire dans les attentes du grade et sa rémunération sera calculée sur la grille indiciaire du grade d'ingénieur (IB min 444– IB max 821 / IM min 395 – IM max 678).

☞ **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget

47-Reforme et cession du véhicule PEUGEOT 308 Immatriculé DZ607NG

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à vendre en l'état le véhicule PEUGEOT 308 pour un prix de cession de 5 900 euros à M. Pierre LASCABETTES

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches nécessaires auprès des autorités administratives compétentes

48-Subventions 2025 - Amicale des Retraités Territoriaux Evreux - Amicale du Personnel de la ville d'Evreux et d'EPN

- ☞ **OCTROIE** à l'Amicale des Retraités Territoriaux d'Evreux une subvention de 3 000 € au titre de l'année 2025
- ☞ **OCTROIE** à l'Amicale du Personnel de la Ville d'Evreux et d'Evreux Portes de Normandie une subvention de 1 200€ au titre de l'année 2025
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions ainsi que les éventuels avenants

49-Pôle d'Echanges Multimodal Gare d'Evreux - Demande FEDER PEM

- ☞ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SOLLICITER** le financement FEDER et les subventions auprès des différents cofinanceurs,
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières et tout document afférent à ce dossier, y compris leurs éventuels avenants.

50-Partenariat EPN/UGAP - Renouvellement de la convention

- ☞ **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat définissant les modalités de recours à l'UGAP par la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie.
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et les éventuels avenants à venir.

51-Reprise anticipée des résultats 2024

- ☞ **AUTORISE** la reprise anticipée des résultats du Compte Financier Unique 2024 joint en annexe, pour l'inscription au budget primitif 2025 et des budgets annexes de l'excédent ou déficit cumulé selon les tableaux ci-dessus.
- L'affectation définitive des résultats sera soumise au vote du conseil communautaire lors de l'approbation du compte financier unique 2024.

52-Vote des taux d'imposition 2025

- ☞ **FIXE** les taux de fiscalité locale pour l'année 2025 comme suit :
 - Cotisation Foncière des Entreprises 25,46 %
 - THRS – Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires 11,42 %
 - TFB - Taxe sur le Foncier Bâti 3,86 %
 - TFNB - Taxe sur le Foncier Non Bâti 9,57 %
- ☞ **MAINTIENT** le taux de TEOM - Taxe des Ordures Ménagères pour l'année 2025 comme suit : 14,38 % pour l'ensemble du territoire EPN
- ☞ **MAINTIENT** le montant de la GEMAPI à 1 830 752 €.

53-Budget primitif 2025

☞ **ADOPTE** le Budget primitif 2025, arrêté à la somme, de 500 252 387 € se répartissant comme suit :

EN EUROS	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	188 606 638	125 672 215	314 278 853
SERVICE DES EAUX	36 221 170	17 946 195	54 167 365
SERVICE ASSAINISSEMENT	42 005 418	14 962 551	56 967 969
SPANC	488 766	978 763	1 467 529
MOBILITES	18 555 634	21 514 041	40 069 674
PEPINIERE SCIENTIFIQUE	4 552 379	467 454	5 019 833
SOUS TOTAL BUDGETS HORS ZONES (résultats et RAR inclus)	290 430 004	181 541 219	471 971 224
ZONES D'ACTIVITES HTVA	10 150 038	4 525 352	14 675 390
ZAC DU LONG BUISSON 3	6 132 125	2 552 922	8 685 047
ZONE D'ACTIVITES LES SURETTES GRAVIGNY	3 974 603	1 928 751	5 903 354
ZA GAUVILLE PARVILLE	43 311	43 678	86 989
ZONES D'HABITAT HTVA	8 053 402	5 552 372	13 605 774
ZAC DU VALLON FLEURI ST SEBASTIEN DE MORSENT	8 053 402	5 552 372	13 605 774
SOUS TOTAL BUDGETS ZONES	18 203 440	10 077 724	28 281 164
TOTAUX (résultats et RAR inclus)	308 633 445	191 618 943	500 252 387

54-Exercice 2025 - Création et modification d'AP/CP et d'AE/CP

☞ **ADOPTE** les ajustements d'AP/CP et AE/CP dans le cadre du budget primitif 2025, conformément aux annexes jointes.

55-Avance sur section d'investissement aux zones d'activités.

☞ **APPROUVE** le versement des avances (en section d'investissement) du budget principal (chapitre 27, nature 27638) au budget de zone d'activité Vallon Fleuri (chapitre 16, nature 168751) pour un montant total de 188 361 €.

56-Gestion active de la dette

☞ **DECIDE** de conclure, si les conditions s'y prêtent et en fonction des opportunités, des opérations de marchés telles que détaillées ci-dessus,

☞ **DONNE** délégation pour l'année 2025, à Monsieur le Président et au Vice-Président chargé des finances, pour conclure ces opérations de marchés, et résilier ou modifier, avec ou sans indemnités, les contrats déjà conclus ou à conclure, en fonction des fluctuations des taux d'intérêts aux fins de se prémunir contre ou de tirer parti de ces fluctuations. Il lui sera également possible de réaliser une annulation d'opération de retournement.

☞ **AUTORISE** Le Président ou au Vice-Président, à qui le Président délèguerait cette fonction, à lancer une consultation et à passer des ordres auprès du ou des établissements retenus ainsi qu'à signer tous les documents administratifs se rapportant aux opérations de marchés ci-dessus détaillées, ainsi qu'à toutes autres opérations relatives à la dette.

57-Octroi de garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale - Année 2025

☞ **DECIDE** que la Garantie de la communauté d'agglomération d'Evreux Portes de Normandie est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (*les Bénéficiaires*) :

- ✓ le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2025 est égal au montant maximal des emprunts que la communauté d'agglomération d'Evreux Portes de Normandie est autorisé(e) à souscrire pendant l'année 2025
- ✓ la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la communauté d'agglomération d'Evreux Portes de Normandie pendant l'année 2025 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours
- ✓ la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
- ✓ si la Garantie est appelée, la communauté d'agglomération d'Evreux Portes de Normandie s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés
- ✓ le nombre de Garanties octroyées par le Président au titre de l'année 2025 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, pendant l'année 2025, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la communauté d'agglomération d'Evreux Portes de Normandie, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

58-EPN et Naturellement Reuilly - Convention d'application 2025

☞ **OCTROIE** sous réserve du vote du BP 2025, une subvention de 16 000 € TTC pour l'année 2025 à l'association Naturellement Reuilly conformément à la CPO signée en 2023, pour les actions suivantes :

ACTIONS RECONDUITES	MONTANT EN € TTC
Festival du film « Génération Durable »	4 000
Un Clocher, une Effraie	4 000
Soutien à la sensibilisation scolaire	8 000
TOTAL ANNEE 2025	16 000

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à **SIGNER** tout document relatif à ce dossier.

59-Restaurant administratif municipal - Convention de service relative à l'utilisation par les agents d'Evreux Portes de Normandie

☞ **APPROUVE** les termes du projet de convention de service relative à l'utilisation du restaurant administratif municipal par les agents d'EPN, à compter du 1^{er} janvier 2025,

☞ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer cette convention, ainsi que tout document y afférent,

60-Restaurant administratif municipal - Avenant n°1 à la convention de service relative à l'utilisation par les agents d'Evreux Portes de Normandie du 14 décembre 2021

- ☞ **APPROUVE** les termes du projet d'avenant n°1 à la convention de service relative à l'utilisation du restaurant administratif municipal par les agents d'EPN,
- ☞ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer cet avenant, ainsi que tout document y afférent,

61-Convention tripartite EPN/Ville Evreux/Département de l'Eure : Patrimoine en guerre

- ☞ **AUTORISE** l'organisation de l'exposition,
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention,
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous les documents afférents tel que les éventuels avenants.

62-Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 598,80 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Acon pour l'acquisition d'une alarme pour l'atelier communal,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 912,03 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de matériel pour l'ALSH,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 515 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour l'acquisition d'un pare-ballon,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 040,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Champigny-la-Futelaye pour la réhabilitation du plafond de la salle des fêtes,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 172,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Champigny-la-Futelaye pour la création d'une rampe d'accès PMR,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 525,64 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Epieds pour l'installation d'un digicode,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 791,66 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Epieds pour la création de cavurnes avec monument et bancs,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 29 621,42 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour l'acquisition d'un tracteur équipé pour la ferme pédagogique,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 245 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour l'acquisition d'un moteur de volée pour la cloche de l'église,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 940,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour la réhabilitation de l'espace de repos sur le parvis de la mairie,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 774,58 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour l'acquisition d'une fendeuse à bois,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 12 458,64 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour la création d'un ossuaire et le relevage de sépultures,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 499,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Gauville-la-Campagne pour la clôture du bassin de rétention les Tilleuls,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 107,70 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Gauville-la-Campagne pour l'acquisition d'un tableau électrique pour l'école,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 625 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Gauville-la-Campagne pour l'acquisition d'horloges astronomiques,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 395 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Gauville-la-Campagne pour l'acquisition de bancs sur un terrain communal,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 900 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Gauville-la-Campagne pour la création de cavurnes,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 875 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour l'acquisition d'un broyeur déportable,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 843,41 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Huest pour la réhabilitation de l'éclairage du groupe scolaire,

- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 350,08 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Irreville pour l'installation de la vidéosurveillance à la salle des associations,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 224,81 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition de mobilier pour la bibliothèque,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 623,86 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition de rideaux phoniques pour l'école de musique,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 387,07 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'un souffleur pour les services techniques,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 781,09 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey l'acquisition d'ordinateurs,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 17 434,72 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'un véhicule équipé pour les services techniques,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours 1 325 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-sur-l'Estrée pour l'acquisition d'une armoire positive pour le restaurant scolaire,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 250 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Vieil-Evreux pour l'acquisition de deux surpresseurs dans le vestiaire de foot,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 475 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Vieil-Evreux pour l'acquisition d'une VMC au vestiaire de foot,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 480 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition d'illuminations de Noël,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 467,66 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour l'acquisition de mobilier au groupe scolaire,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 530 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Parville pour les travaux d'aménagement du parc communal,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 325 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Parville pour l'acquisition d'un souffleur portatif pour feuilles,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 279,55 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Parville pour l'acquisition d'une échelle haute plateforme,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 132,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Parville pour les travaux de ralentissement devant la garderie,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 500 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Reuilly pour l'acquisition d'une lame de déneigement,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 22 015,35 €, soit 43 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la mise en place d'une main courante au stade de foot (financement Ligue de Football),
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 787 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour l'acquisition de deux fenêtres pour la salle des fêtes,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 548,01 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour les travaux d'éclairage des bâtiments communaux,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 981,05 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour les travaux de plomberie pour la cuisine de la salle des fêtes,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 671,47 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'acquisition d'une armoire forte,
- ☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 338,79 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'acquisition de mobilier pour la médiathèque,
- ☞ **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 306 € délibéré le 9 avril 2024 pour la commune de Moisville pour le changement de blocs de sécurité pour la salle des fêtes, la commune ayant décidé de ne pas donner suite,
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières correspondantes et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.